

A l'Assemblée générale de

Handicap International - Association nationale suisse, Genève

Lausanne, le 14 avril 2021

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe) de Handicap International - Association nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Ernst & Young SA

Experte-réviser agréée
(Réviser responsable)

Expert-réviser agréé

Annexe

- ▶ Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe)

1. BILAN

ACTIF	Annexe	2020	2019
Banque, CCP et Caisse		1'748'259	1'082'416
Liquidités		1'748'259	1'082'416
Bailleurs de fonds débiteurs		429'625	243'326
Financements programmes versés à l'avance	5.5.5	136'036	397'949
Créances sur Fédération et associations nationales HI	5.5.4 / 5	5'366	254'975
Autres créances à court terme		33'859	24'592
Créances à court terme		604'886	920'841
Comptes de régularisation	5.5.3	27'452	81'139
TOTAL ACTIF CIRCULANT		2'380'597	2'084'396
Garantie Loyer		17'613	17'613
Immobilisations Financières		17'613	17'613
Matériel de bureau et mobilier		5'217	10'083
Matériel informatique		5'781	3'994
Matériel de transmission		285	597
Immobilisations Corporelles	5.5.1	11'283	14'674
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		28'896	32'287
TOTAL ACTIF		2'409'493	2'116'683

PASSIF	Annexe	2'020	2'019
Bailleurs de fonds créditeurs			404'444
Dettes envers la fédération et associations nationales HI	5.5.4 / 5	776'846	406'062
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		297'377	382'719
Financements programmes à verser	5.5.5	98'246	243'657
Autres engagements à court terme			3'736
Produits bailleurs constatés d'avance	5.5.4	482'480	
Comptes de régularisation	5.5.4	7'391	17'000
TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A COUR TERME		1'662'340	1'457'618
Provisions pour risques		103'088	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		103'088	
Report à nouveau		2'651	2'651
Apport avec droit de reprise		641'414	641'414
TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION		644'065	644'065
TOTAL PASSIF		2'409'493	2'101'683

2. COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Annexe	2020	2019
Dons collectés	5.5.6	4'254'128	4'033'254
Financements et subventions affectés	5.5.6/ 7	995'616	2'928'112
Financements rétrocédés par la fédération	5.5.6/ 7		21'201
Contribution de la Fédération Handicap International	5.5.5	1'251'109	851'556
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		1'000	
Autres produits de gestion courante		3'431	25'793
Cotisations des membres		331	522
PRODUITS D'EXPLOITATION		6'505'615	7'860'437
Financements des programmes HI		3'491'164	5'018'040
Frais de mailings		1'102'154	1'021'095
Frais de personnel		1'076'000	1'116'012
Dotation aux amortissements sur immobilisations		7'738	8'115
Dotations aux provisions pour risques et charges		89'088	15'000
Autres charges d'exploitation		700'153	682'501
CHARGES D'EXPLOITATION		6'466'297	7'860'763
RESULTAT D'EXPLOITATION		39'318	-325
Différences positives de change			10'839
PRODUITS FINANCIERS			10'839
Différences négatives de change		41'155	10'514
CHARGES FINANCIERES		41'155	10'514
RESULTAT FINANCIER		-41'155	325
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2'837	
Produits exceptionnels	5.5.9	2'837	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1'000	
Charges exceptionnelles	5.5.10	1'000	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1'837	
TOTAL DES PRODUITS		6'508'452	7'871'276
TOTAL DES CHARGES		6'508'452	7'871'276
EXCEDENT OU DEFICIT			

EVALUATION DES PRESTATIONS GRATUITES		2020	2019
Location matériels et/ou espaces publics	5.4.3		2'893
Personnel bénévole	5.4.3	20'768	15'104
TOTAL CHARGES		20'768	17'997
Contributions gratuites - organismes publics	5.4.3		2'893
Contributions personnel bénévole	5.4.3	20'768	15'104
TOTAL PRODUITS		20'768	17'997
IMPACT DES CONTRIBUTIONS GRATUITES SUR LE RESULTAT			

3. TABLEAU DE FINANCEMENT

	Annexe	2020	2019
A Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation			
Résultat de l'exercice avant répartition			
Amortissement d'immobilisations corporelles	5.5.1	7'738	8'115
(Augmentation) / diminution des créances	5.5.4	315'955	269'415
(Augmentation) / diminution des comptes de régularisation actif	5.5.3	53'688	-30'803
Augmentation / (diminution des dettes à court terme)	5.5.4	-180'060	69'231
Augmentation / (diminution des comptes de régularisation passif)	5.5.4	472'870	9'737
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation		670'191	325'695
B Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5.5.1	-4'347	-3'166
Augmentation des immobilisations financières			
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement		-4'347	-3'166
Total Variation des flux		665'844	322'529
C Augmentation des liquidités			
Existant initial des liquidités (01.01)		1'082'415	759'886
Existant final des liquidités (31.12)		1'748'259	1'082'415
Variation des liquidités		665'844	322'529

4. TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

Capital de l'organisation	Situation au 31.12.2019	Entrées	Transferts	Sorties	Situation au 31.12.2020
Report à nouveau	2'651				2'651
Apport associatif avec droit de reprise	641'414				641'414
Total	644'065				644'065

5. ANNEXE AUX COMPTES

Le chiffre d'affaire 2020 baisse de 17%, de Fr. 7'871'276 à Fr. 6'508'452.

5.1 Evolution des emplois

Après répartition des frais généraux, les emplois baissent en valeur de Fr. 1'362'824, soit en détail :

- Baisse de Fr. 1'547'144 sur les missions sociales (- 28 %)
- Hausse de Fr. 263'320 des coûts de la recherche de fonds (+ 15 %)
- Baisse de Fr. 41'035 des coûts communication (- 14 %)
- Baisse du coût des services généraux de Fr. 37'965 (- 13 %)

5.2 Evolution des ressources

Sur la même période, les ressources baissent également de Fr. 1'362'824. Cette hausse correspond à :

- Baisse de Fr. 1'953'697 des fonds bailleurs affectés (- 66 %)
- Hausse de Fr. 220'873 des recettes de la collecte (+ 5 %)
- Hausse de Fr. 370'000 des autres ressources (+ 42 %)

Avec Fr. 433'788 de financements affectés, la Fondation Drosos est en 2020 le principal bailleur en volume et contribue pour 44 % des financements bailleurs affectés ; elle est suivie par le Canton de Genève avec Fr. 166'693 (17 %) de fonds affectés.

Les affectations sur des contrats signés avec les bailleurs suisses directement sur le terrain ou avec la fédération Handicap International, ne sont pas comprises dans les comptes de Handicap International – Association nationale Suisse. Ces affectations totalisent Fr. 2'187'523 en 2020 contre Fr. 3'513'172 en 2019.

5.3 Utilisation des fonds collectés

Les missions sociales financées

Les ressources en collecte et en fonds bailleurs ont permis de financer des programmes du réseau Handicap International dans les pays et régions suivants: Afghanistan, Afrique de l' Ouest, Algérie, Bangladesh, Birmanie, Cambodge, Colombie, Corée du Nord, Egypte, Ethiopie, Haïti, Irak, Kenya, Laos, Libye, Madagascar, Maghreb, Mali, Moyen-Orient, Mozambique, Népal-Inde, Philippines-Indonésie, République Centre Africaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Soudan du Sud, Sri Lanka, Tchad, Uganda, Vietnam et Yémen.

Utilisation des fonds

La collecte de dons et les financements bailleurs s'élèvent à Fr. 5'249'743, dont Fr. 3'981'147 (76 %) sont affectés aux missions sociales du réseau Handicap International. Le solde de Fr. 1'268'596 (24 %), ajouté aux autres ressources diverses pour Fr. 1'258'709 sont affectés au financement des activités de recherche de fonds et de communication, ainsi qu'à la gestion de l'association.

5.4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Handicap International - Association nationale suisse sont présentés en concordance avec les normes comptables suisses. Ils sont conformes aux dispositions des normes Swiss GAAP RPC 21 applicables aux organisations à but non lucratif.

Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques.

5.4.1 La transparence financière :

Le compte d'emplois-ressources est directement issu de notre comptabilité analytique.

Le compte d'emplois-ressources présente d'une part les ressources classées par origine, et d'autre part les dépenses selon leur destination.

Quatre centres de coûts sont traités dans la partie « emplois » :

- Missions sociales :
 - Financement des programmes.
 - Campagne contre les mines et les BASM
- Recherche des fonds.
- Communication
- Services généraux

Le coût de chacune de ces quatre rubriques est constitué par les charges qui leur sont directement imputables et par une quote-part des frais généraux, des rémunérations du personnel et des charges sociales.

Par ailleurs, les coûts engagés dans les actions de sensibilisation et d'éducation au développement, au même titre que toutes les actions relevant de l'objet associatif, sont classés dans la réalisation des programmes. C'est le cas notamment des coûts engagés par des actions sollicitant la participation du public dans le cadre des campagnes nationales et internationales pour l'interdiction des mines antipersonnel.

5.4.2 La cogestion des programmes :

Une convention de mise en œuvre commune est signée chaque fois que des fonds institutionnels sont obtenus pour un programme cogéré avec le secteur programmes de la Fédération ou d'une autre association nationale.

Ces conventions stipulent clairement le cadre d'utilisation et de justification de ces fonds, en adéquation avec les exigences de transparence comptable et les contraintes des donateurs institutionnels publics et privés. Par ailleurs, un comité international d'allocation des Ressources coordonne l'utilisation des fonds propres de l'association nationale en fonction des besoins des programmes de la Fédération Handicap International et des priorités de l'association nationale suisse.

5.4.3 Application des principes comptables.

Créances et capitaux étrangers à court terme

Il s'agit de créances et dettes auprès des bailleurs de fonds, de la fédération ou des associations nationales Handicap International, et d'autres tiers.

Lorsque des opérations sont effectuées en devises, la conversion est effectuée de la façon suivante :

- Pour les transferts vers l'étranger, les taux utilisés sont fournis par la banque en charge de l'opération.
- Les cours appliqués aux dépenses et recettes en devises étrangères sont les taux de change mensuels INFOEURO.

Les créances et dettes libellées en devises à la clôture de l'exercice sont converties sur la base des cours de devises en vigueur au 31 décembre. Le solde entre pertes et gains de change ainsi constatés est enregistré dans le compte des pertes et profits.

Bailleurs de fonds débiteurs

Les fonds alloués par les bailleurs institutionnels sont accordés sur base d'un contrat qui en détermine notamment l'objet et les modalités de financement. Ils ne peuvent être utilisés que sur le projet initialement prévu et les fonds non utilisés sont restitués au bailleur. Il ne s'agit donc pas de « fonds liés » au sens notamment de la nouvelle RPC 21 et ne doivent pas apparaître au tableau de variation du capital. Le montant accordé, objet du contrat est comptabilisé comme une créance vis-à-vis du bailleur et les versements du bailleur viennent réduire cette créance, le solde débiteur apparaît à l'actif du bilan.

Financements programmes versés à l'avance

Ce poste comprend par projet, les versements des fonds bailleurs effectués durant l'exercice à la Fédération Handicap International et non encore utilisés sur le terrain.

Financements programmes à verser

A l'inverse, apparaissent sous cette rubrique, les versements des fonds bailleurs non encore effectués, alors que les projets correspondants ont été partiellement ou entièrement réalisés.

Immobilisations financières

L'association ne dispose pas d'immobilisations financières autres que le dépôt de la caution de garantie loyer.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale lorsque ces biens sont donnés gratuitement à l'association.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Equipement et outillage: linéaire, 5 ans
- Matériel de bureau: linéaire, 4 ans
- Mobilier: linéaire, 5 ans
- Matériel informatique: linéaire, 3 ans
- Matériel audiovisuel: linéaire, 5 ans
- Matériel de transmission : 4 ans

La méthode retenue correspondant à la dépréciation économique des biens, l'amortissement en résultant est comptabilisé en dépréciation d'actif et en charge d'exploitation.

Apport associatif avec droit de reprise

Suite à la création en 2009 de la Fédération, les associations nationales membres doivent disposer d'une réserve équivalente à trois mois de leur budget de fonctionnement. La Fédération a donc procédé à un apport en numéraires de Fr. 641'414 au profit de Handicap International - Association nationale suisse. Cet apport n'est pas considéré comme une dette, mais comme un apport associatif avec droit de reprise. Ce droit de reprise n'est applicable qu'en cas de dissolution de Handicap International - Association nationale suisse.

Valorisation des contributions en nature

En conformité avec les normes comptables applicables en Suisse, les contributions en nature ou volontaires sont appréhendées dans le Compte de Résultat.

5.4.4 Mutualisation des fonds collectés

Handicap International - Association nationale suisse applique une politique de mutualisation des ressources issues de la collecte sur l'ensemble de ses missions. Ceci signifie qu'avant toute affectation sur un objet précis, ces ressources sont inscrites dans une réserve « toutes missions » et sont ensuite affectées à des projets et besoins identifiés comme prioritaires dans n'importe quel pays d'intervention de l'organisation, y compris celui qui faisait l'objet de la collecte. Ce principe clair qui est communiqué aux donateurs permet d'intervenir uniquement en fonction des besoins réels sur le terrain. De ce fait, ces fonds ne sont pas « des fonds affectés » au sens des normes RPC 21 et n'apparaîtront pas dans le tableau de variation du capital.

5.4.5 Plan de prévoyance

Handicap International – Association nationale suisse a conclu pour la prévoyance professionnelle un contrat d'affiliation avec la « Stiftung Abendrot ». Ce contrat vise à réaliser la prévoyance professionnelle pour les employés dans le cadre des dispositions légales valables en Suisse. Le financement du plan de prévoyance s'effectue par les cotisations de l'employeur et des employés en se basant sur un pourcentage de leurs salaires assurés. Le plan de prévoyance est un plan de primauté des cotisations selon les dispositions de Swiss GAAP RPC 16. Les cotisations de l'employeur sont incluses dans le compte de résultat de la période durant laquelle elles se réfèrent (en 2020 Fr. 81'905 contre 77'834 en 2019).

5.5 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

5.5.1 Immobilisations corporelles et amortissements

Valeurs 2020 en CHF	Equipements et outillage	Matériel de bureau et Mobilier	Matériel Informatique	Matériel audiovisuel	Matériel de transmission	Total
Valeurs brutes						
Solde au 01.01	390	39'319	38'131	1'555	1'246	80'641
Acquisitions			4'347			4'347
Solde au 31.12	390	39'319	42'478	1'555	1'246	84'988
Amortissements cumulés						
Solde au 01.01	390	29'236	34'137	1'555	649	65'967
Augmentations		4'866	2'561		312	7'738
Solde au 31.12	390	34'102	36'698	1'555	961	73'705
Valeurs nettes au 01.01		10'083	3'994		597	14'674
Valeurs nettes au 31.12		5'217	5'780		285	11'283

5.5.2 Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

L'ensemble des créances et des dettes a une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

5.5.3 Comptes de régularisation de l'actif

Pour l'exercice en cours, il s'agit de charges constatées d'avance fin 2020 pour Fr. 27'452 de coûts engagés sur des opérations d'appel aux dons encaissés en début d'année suivante 2020. En 2019, les montants étaient de Fr. 80'845 de coûts de mailing et Fr. 294 de charges payées d'avance.

5.5.4 Autres créances et autres dettes

Créances à court terme	2020	2019
Handicap International Fédération Lyon		254'975
Handicap International Belgique	4'677	
Handicap International Luxembourg	689	
Créances sur fédération et Associations nationales	5'366	254'975
Autres	599'520	665'866
Autres débiteurs	599'520	665'866
TOTAL	604'886	920'841

Capitaux étrangers à court terme	2020	2019
Handicap International Fédération COB	286'698	405'719
Handicap International Fédération Lyon	490'148	
Handicap International Canada		343
Dettes envers fédération et Associations nationales	776'846	406'062
Charges à payer	7'391	17'000
Comptes de régularisation	7'391	17'000
Produits bailleurs constatés d'avance	482'479	
Autres	395'624	1'034'556
Autres créditeurs	878'103	1'034'556
TOTAL	1'662'340	1'457'618

Produits bailleurs constatés d'avance

Dès 2020, le montant total du financement accordé par le bailleur est constaté comme produit constaté d'avance et il est par la suite réduit des montants effectifs affectés sur le projet, le solde étant ainsi inscrit au passif du bilan comme produit constaté d'avance.

5.5.5 Analyse des opérations réalisées avec le réseau Handicap International

	Fédération HI COB	Fédération HI LYON	HI Belgique	HI Luxembourg	Total
ACTIF :					
Créances sur fonds affectés programmes	5'996	130'040			136'036
Autres créances			4'677	689	5'366
PASSIF :					
Dettes sur fonds affectés programmes	60'932	37'314			98'246
Autres dettes	286'698	490'147			776'845
COMPTES DE RESULTAT :					
Fonds versés par les AN ou par la fédération		1'251'109			1'251'109
Fonds affectés aux programmes	471'466	2'419'616			2'891'082

5.5.6 Analyse des dons et financements

DONS ET FINANCEMENTS	2020		2019	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Dons et legs	4'254'128	81%	4'033'254	58%
Dons collectés	3'951'050.02		3'017'321	
Parrainages	92'321.00		80'545	
Legs	210'756.50		935'388	
Financements	995'615	19%	2'949'313	42%
Organismes publics	169'251		1'018'267	
Organismes privés	826'364		1'909'845	
Financements rétrocédés à HI Suisse			21'201	
TOTAL	5'249'743	100%	6'982'567	100%

5.5.7 Financements institutionnels affectés

		2020		2019	
ORGANISMES PUBLICS		169'251	17%	1'039'468	35%
<i>ORGANISMES PUBLICS SUISSES</i>		<i>169'251</i>	<i>17%</i>	<i>1'018'267</i>	<i>35%</i>
DFAE		2'558		974'478	
	Bangladesh			355'430	
	Colombie			385'939	
	Corée du Nord	2'558		278'256	
	RDC			-45'146	
CANTON DE GENEVE		166'693		43'789	
	Egypte	131'413		24'651	
	Uganda	35'280		14'720	
	AN Suisse (frais administratifs)			4'418	
<i>ORGANISMES PUBLICS ETRANGERS</i>				<i>21'201</i>	<i>0.7%</i>
FOND PUBLIC NORVEGIEN	AN Suisse (Réferente technique)			21'201	
ORGANISMES PRIVES		826'365	83%	1'909'845	65%
<i>ORGANISMES PRIVES SUISSES</i>		<i>826'365</i>	<i>83%</i>	<i>1'909'845</i>	<i>65%</i>
CHAINE DU BONHEUR		56'399		75'836	
	Mozambique	56'399		91'118	
	Uganda			-15'282	
FONDATION BOTNAR	Vietnam	137'971		25'458	
FONDATION DROSOS		433'788		1'296'522	
	Maghreb	139'103		620'533	
	Moyen Orient	294'685		675'989	
FONDATION MEDICOR		672		111'645	
	Colombie	672		99'808	
	Sénégal			11'836	
FONDATION SYMPHASIS	Mozambique	20'202		22'780	
UEFA FONDATION FOR CHILDREN		13'596		210'224	
	Bangladesh	13'596		96'058	
	Sri lanka			89'728	
	AN Suisse (frais admin)			24'439	
AUTRES BAILLEURS		163'736		167'381	
	Kenya	163'736		167'381	
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS ET PRIVES		995'616	100%	2'949'313	100%

5.5.8 Compte d'Emplois - Ressources

Le compte d'Emplois et Ressources est établi à partir de la comptabilité analytique sur base de quatre centres de coûts ou sections :

- Missions sociales
- Recherche des fonds
- Communication
- Services généraux

Le coût de chaque section analytique du compte d'Emplois et Ressources comprend l'ensemble des charges directement imputables, ainsi que par la masse salariale et les frais généraux correspondants répartis entre ses sections.

Par ailleurs, les coûts engagés dans la prévention et l'éducation au développement en accord avec l'objet associatif, sont intégrés dans « Missions sociales ». C'est le cas, notamment, des dépenses engagées dans le cadre des actions de prévention contre la production et l'utilisation des mines antipersonnel et des bombes à sous-munition.

De ce fait, le compte d'Emplois - Ressources se présente de la façon suivante :

- Coûts répartis par section analytique, après répartition de la masse salariale et frais généraux,
- Produits répartis en fonction de leur origine.

COMPTE EMPLOIS ET RESSOURCES

EMPLOIS	2020		2019	
Missions sociales	3'981'147	61%	5'528'291	70%
<i>Financement des programmes</i>	3'981'147	61%	5'528'291	70%
Afghanistan	75'000		124'800	
Afrique de l'Ouest	15'000		50'000	
Algérie	20'000		20'000	
Bangladesh	240'209		603'805	
Birmanie	55'000		100'000	
Burkina Faso - Niger			100'000	
Cambodge	5'879		20'918	
Chine			10'000	
Colombie	158'172		565'747	
Corée du Nord	2'558		278'256	
Egypte	131'413		24'651	
Ethiopie	99'796		75'850	
Haïti	75'623		55'555	
Irak	45'000		100'000	
Kenya	163'736		267'381	
Laos	30'000		30'000	
Libye	25'000		80'000	
Madagascar	125'000		40'000	
Maghreb	224'103		670'533	
Mali	65'000		100'000	
Moyen Orient	389'685		755'989	
Mozambique	142'671		135'263	
Népal - Inde	204'553		57'575	
Philippines / Indonésie	25'000		30'000	
RCA (Centre Afrique)	35'000		50'000	
RDC (Congo Kinshasa)	45'000		4'854	
Rwanda	25'000		30'000	
Sénégal			11'836	
Sierra Leone	93'210		70'403	
Soudan du Sud	35'000		80'000	
Sri Lanka	22'500		189'728	
Tchad	35'000		100'000	
Togo - Bénin			20'000	
Uganda	120'280		-562	
Vietnam	192'971		25'458	
Yemen	110'000		140'000	
Siège, Projets Covid	396'305			
Siège, pladoyer et DFI	62'500			
Sensibilisation et information	50'129		54'132	
Ressources humaines expatriés	85'449		116'157	
Gestion du secteur	354'405		339'962	
Recherche des fonds	2'029'857	31%	1'766'536	22%
Prospection et fidélisation	1'733'486		1'304'771	
Autres opérations	159'761		333'666	
Gestion des donateurs	136'610		128'099	
Communication	243'674	4%	284'710	5%
Manifestations	27'845		25'604	
Relations publiques	17'067		12'818	
Autres frais d'information	198'762		246'288	
Services généraux	253'773	4%	291'739	4%
Frais de personnel	198'276		249'785	
Ecart de change	8'231		2'615	
Charges Exceptionnelles et provisions	20'981		2'829	
Frais généraux	26'285		36'510	
TOTAL DES EMPLOIS	6'508'452	100%	7'871'276	100%
RESULTAT				
TOTAL GENERAL	6'508'452		7'871'276	

COMPTE EMPLOIS ET RESSOURCES

RESSOURCES	2020		2019	
Fonds institutionnels affectés:	995'616	15%	2'949'313	37%
Canton de Genève	166'693		43'789	
DFAE	2'558		974'478	
Fond Public Norvégien			21'201	
Chaîne du Bonheur	56'399		75'836	
Fondation Botnar	137'971		25'458	
Fondation Drosos	433'788		1'296'522	
Fondation Medicor	672		111'645	
Fondation Symphasis	20'202		22'780	
UEFA fundation for children	13'596		210'224	
Autres bailleurs	163'736		167'381	
Collecte des dons	4'254'128	66%	4'033'254	51%
Autres ressources:	1'258'709	19%	888'709	10%
Contribution de la fédération Hi	1'251'109		851'556	
Refacturation à la fédération et Institut HI			21'415	
Cotisations des membres	332		522	
Produits financiers			10'839	
Autres produits d'exploitation	7'268		4'377	
	6'508'452	100%	7'871'276	100%

5.5.9 Produits exceptionnels

Comptes	2020	2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion :	2'837	
Autres produits exceptionnels de gestion	2'837	
Reprises sur provision et transferts des charges :	1'000	
Reprises sur provision pour risques et charges	1'000	
TOTAL	3'837	

5.5.10 Charges exceptionnelles

Comptes	2020	2019
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion :	1'000	
Autres charges exceptionnelles	1'000	
Dotations exceptionnelles :	89'088	
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	89'088	
TOTAL	90'088	

6 RAPPORT DE PERFORMANCE

6.1 Faits marquants de l'exercice.

- Recettes globales de HI Suisse en baisse de 17% à 6'508'452
- Les financements bailleurs affectés sont en baisse de 37 % à Fr. 995'616 contre Fr. 2'949'313 en 2019.
- Les recettes de la collecte des fonds privés augmentent faiblement de 5 % à Fr. 4'254'128 contre Fr. 4'032'254, l'année précédente.
- Le nombre de programmes (pays ou régions) soutenus reste stable, 33 en 2020 et 35 en 2019.

6.2 Les buts de l'organisation.

1. L'association reprend à son compte l'objet de la Fédération Handicap International auquel elle adhère et contribue.
L'action de la Fédération s'adresse :

- aux populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants;
- aux populations vulnérables et en particulier les personnes handicapées et les personnes vivant avec des maladies chroniques invalidantes;
- aux populations réfugiées et aux populations sinistrées ou déplacées par les crises, les conflits et les catastrophes, et en leur sein les personnes particulièrement vulnérables, les blessés et les personnes handicapées;
- aux populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs dans les conflits armés ou dans leurs suites.

Le but des actions de la Fédération est:

- d'améliorer rapidement et durablement les conditions de vie des personnes, des communautés et des populations, en visant le niveau de bien-être le plus élevé possible;
- dans les crises, de préserver la vie, l'intégrité et la dignité des victimes et des personnes affectées, par des secours et des solutions adaptées.

La mission de la Fédération se réalise:

- en agissant directement auprès des populations concernées, et en leur sein, auprès des groupes vulnérables et des personnes handicapées;
- en coordonnant nos activités, en établissant des partenariats ou en apportant un soutien à d'autres opérateurs;
- en assumant, vis à vis des personnes bénéficiant de nos actions, des institutions nationales et internationales, des organismes professionnels comme de l'opinion publique, notre rôle d'organisation non-gouvernementale, non confessionnelle, sans affiliation politique et à but non lucratif;
- en influant sur le comportement et la politique des acteurs et des institutions, par le dialogue, la diffusion des principes et préconisations de Handicap International, la référence aux instruments conventionnels pertinents relatifs aux Droits de l'Homme et au Droit International Humanitaire.

2. Elle a notamment pour but, en Suisse, de :

- mobiliser des ressources financières, techniques et humaines au bénéfice des programmes de la Fédération ;
- développer l'image et la notoriété de Handicap International au travers d'actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public ;
- porter les valeurs et les prises de position du réseau fédéral.

3. En tant que copropriétaire de la Fédération Handicap International, l'association nationale suisse participe à la gouvernance de la Fédération ainsi qu'à l'élaboration de la stratégie et des objectifs du réseau. Ce cadre stratégique global lui sert de base pour la fixation des objectifs et moyens à mettre en œuvre.

6.3 Organes dirigeants et durée de leur mandat.

L'association est dirigée par le Conseil d'administration, composé d'au moins cinq membres fondateurs ou actifs. Le bureau du Conseil d'administration se compose :

- du Président
- du Vice-Président
- du Secrétaire
- du Trésorier.

Le Conseil d'administration répartit lui-même ces fonctions entre ses membres. Les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois ans. Un membre est éligible pour un maximum de trois mandats consécutifs.

Dans le cas où il y aurait plus d'un tiers de vacance simultanée au Conseil d'administration, ce dernier convoque une Assemblée Générale pour procéder, sans retard, aux remplacements nécessaires. Le mandat des remplaçants prend fin à l'expiration de la période pour laquelle leurs prédécesseurs avaient été élus. Les membres du Conseil d'administration exercent leurs fonctions à titre bénévole. Les frais de déplacement pour assister aux réunions du conseil sont remboursés uniquement à ceux qui en font la demande.

6.4 Les personnes responsables de la gestion.

Responsable des programmes : Daniel Suda-Lang
Responsable de la communication: Marie Bro
Responsable de la collecte de dons privés : Sylvain Werlé
Responsable collecte digitale : Martin Dupuy
Responsable Philanthropie : Damien Garmier
Responsable de l'administration : Désiré Habiyambere

6.5 Ressources humaines.

Durant l'année 2020, les ressources humaines de l'organisation étaient au nombre de 9.68 d'équivalent temps plein. Au début du confinement pour cause de Covid 19, HI a eu recours au chômage partiel en avril et mai 2020. Les indemnités RHT (réduction de l'horaire de travail) ont été accordées pour Fr. 38'044.-

6.6 Liens avec les organisations liées.

Handicap International - Association nationale suisse est membre et copropriétaire de la Fédération Handicap International qui a été constituée en 2009 avec un mode de gouvernance internationale partagée par les associations nationales de la Fédération (huit à ce jour). Chaque association membre est représentée au sein de l'Assemblée Générale de la Fédération qui élit son Conseil d'Administration fédéral. Handicap International – Association nationale suisse dispose de 4 représentants au niveau de l'AG fédérale, équivalent à 10% des membres de l'AG Fédérale. A ceci s'ajoute deux membres du Conseil d'Administration de l'association qui sont membres du Conseil d'Administration Fédéral.

La Fédération Handicap International, titulaire de la marque "Handicap International", en délègue la responsabilité de l'usage à Handicap International - Association nationale suisse par un contrat de licence de marque.

Le 24 janvier 2018, le réseau mondial Handicap International est devenu Humanité & Inclusion.

Ce réseau est constitué d'une Fédération qui met en œuvre nos programmes dans une soixantaine de pays et de 8 Associations nationales.

Ces programmes ou Associations nationales portent le nom « Handicap International » comme pour l'association nationale suisse ou « Humanité & Inclusion » selon les pays.

L'association est neutre et maintiendra son indépendance à l'égard de tout pouvoir, ainsi que de toute force politique, économique ou religieuse.

6.7 Descriptions des prestations fournies en relation avec les buts fixés et l'utilisation des fonds mis à disposition.

- **Réadaptation** : Développement de services d'appareillage et de rééducation, soutien aux structures médico-socioéducatives, formation de professionnels de la réadaptation (formations initiales et continues, formations de cadres).
- **Actions contre les mines** : Actions en vue de réduire les risques et l'impact liés à la présence de mines, de BASM et autres engins explosifs. Développement et gestion des interventions techniques de déminage, de nettoyage des champs de bataille, et identification, mesure et marquage des sites suspects. Organisation et formation des équipes locales pour le déminage et autres opérations de nettoyage et de prévention. Suivi et organisation des campagnes pour la sensibilisation des populations au danger des mines. Enquêtes sur l'impact social et économique des mines sur les communautés, création de bases de données et cartes des zones polluées. Assistance aux victimes de mines et autres engins explosifs.
- **Santé et prévention** : Développement de services de santé communautaire, prévention primaire et secondaire, éducation du patient, prévention des accidents de la route et prévention des pathologies invalidantes, soins de santé primaire, soins et prévention du sida, nutrition; soutien psychologique aux populations en souffrance psychique (en particulier les personnes réfugiées ou déplacées et les victimes de conflits), santé mentale.
- **Insertion** : Insertion professionnelle: microcrédit/activités génératrices de revenus (AGR), emploi en entreprise, formation professionnelle. Insertion sociale: vie familiale et communautaire. Éducation inclusive - formelle/non formelle pour les enfants et adolescents. Éducation spécialisée si nécessaire. Intégration des personnes handicapées dans les projets de développement pour tous.

Meilleure participation citoyenne des personnes handicapées dans la ville. Accessibilité de l'environnement physique. Accès aux sports, loisirs et culture.
- **Urgence** : Gestion et distribution d'aide humanitaire couvrant les besoins de base. Assistance aux réfugiés et déplacés, mise en place d'abris temporaires et accompagnement au rapatriement volontaire. Accessibilité à l'eau et assainissement. Aide et soutien aux personnes handicapées et aux autres groupes vulnérables. Assistance aux victimes. Santé préventive, soins et réadaptation à base communautaire dans les camps. Réhabilitation et construction d'habitats et d'infrastructures communautaires accessibles. Réduction des risques liés aux désastres.
- **Développement local inclusif** : Renforcement des capacités des organisations de personnes handicapées pour une meilleure participation aux processus de développement et de gouvernance locale. Responsabilisation des autorités locales pour une meilleure prise en compte des droits des personnes handicapées dans les stratégies et politiques locales. Mobilisation et formation des acteurs locaux du développement (ONG locales, prestataires de services gouvernementaux et non gouvernementaux) pour l'adaptation de leurs pratiques et de leurs services.
- **Coordination des acteurs – gouvernance** : Renforcement des capacités institutionnelles et/ou de plaidoyer des associations représentatives. Appui au plaidoyer des organisations représentatives. Coordination, la mise en réseau et l'animation de la concertation entre les acteurs. Appui à la mise en place d'une législation nationale et de politiques publiques, la coordination interministérielle. Recherche des données ou des informations transversales sur le handicap.
- **Plaidoyer** : Outre les secteurs de compétence thématiques ou techniques, Handicap International mobilise des compétences en matière de plaidoyer, afin d'orienter ou d'améliorer les politiques publiques. Campagnes de mobilisation de l'opinion publique. Témoignage, alerte et dénonciation des violations. Éducation au développement et à la solidarité internationale. Démarchage des instances décisionnelles (ou lobbying). Participation aux instances institutionnelles paritaires. Promotion et amélioration des cadres réglementaires et législatifs, des instruments conventionnels pertinents relatifs aux droits de l'Homme, au Droit international humanitaire et au désarmement.

6.8 Perspectives 2021.

2021 sera la 6ème année de la mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle 2016 – 2025 dont l’ambition est la suivante : en 2025, être l’acteur de premier plan, innovant, aux approches appropriées et agile dans son organisation pour une amélioration tangible des conditions de vie des personnes handicapées et des populations vulnérables.

Après un premier bilan à trois ans réalisé en 2019 prenant en compte les évolutions internes et externes, les objectifs seront ajustés courant 2021.

La transformation organisationnelle sera poursuivie ainsi que le renforcement des moyens pour les actions dans le but de mieux répondre aux besoins accrus sur le terrain. Le succès de ces objectifs dépend de la capacité de lever des fonds privés et institutionnels, mais aussi de la capacité d’accéder aux zones de conflits et de crises.

Concernant l’association nationale suisse, de nouvelles directions stratégiques sont actuellement explorées suite au changement dans la direction ainsi qu’aux départements collecte, philanthropie et digital. HI renforcera sa présence en Suisse alémanique et le travail de plaidoyer contre les bombardements de civils.
